

2024 / 2030

PROJET
ASSOCIATIF
LADAPT



Vivre ensemble,
tous différents,
tous égaux.

SOMMAIRE /



INTRODUCTION /

p. 4

1/ DÉFINIR LADAPT

p. 6

1.1 Qui sommes-nous ?

p. 8

- Notre raison d'être
- Nos valeurs
- Nos trois axes de rayonnement

1.2 Nos forces vives

p. 9

- Les personnes vivant avec un handicap
- Les professionnels
- Les bénévoles
- Les adhérents



2/ PARTIR DE LA PAROLE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

p. 10

2.1 La parole des personnes

p. 12

- « Avoir le choix »
- « Décider »
- « Agir »

2.2 Nos réponses

p. 13

- Défendre la citoyenneté
- Rendre les droits effectifs
- Garantir l'autodétermination : « Rien (pour nous) sans nous »
- Valoriser un levier d'action : l'expertise d'usage



3/ AGIR DEMAIN

p. 14

3.1 Promouvoir une société plus juste, inclusive et participative p. 16

3.2 Encourager l'évolution de nos pratiques professionnelles

p. 18

- Accompagner les professionnels
- Favoriser l'évolution des postures professionnelles

3.3 Accroître nos services aux personnes p. 19

De nouveaux publics à considérer

- > Les personnes handicapées vieillissantes
- > Les personnes les plus lourdement handicapées
- > Les aidants

Promouvoir des services adaptés à chacun : quelques illustrations

- > L'accès à la santé, au bien-être et à l'épanouissement personnel
- > L'accès à l'éducation et à la formation
- > L'accès à l'emploi
- > L'accès à l'habitat, à un chez-soi

3.4 Mobiliser nos bénévoles p. 23

- Inventer de nouvelles formes de bénévolat
- Proposer de nouvelles missions



4/ DÉCLINER NOS PRINCIPES D'ACTION p. 24

4.1 Dans notre fonctionnement interne p. 26

- Valoriser les professionnels de LADAPT dans leurs pratiques et nous donner les moyens de nos ambitions
- Généraliser l'éthique dans nos pratiques
- Expérimenter, innover
- Entreprendre, avancer
- Promouvoir la démarche qualité et les mesures d'impact
- Privilégier le recours au droit commun
- Développer une démarche de responsabilité sociale et environnementale

4.2 Dans notre fonctionnement externe p. 27

- Encourager le développement
- Développer les partenariats

CONCLUSION / p. 28

ANNEXE p. 30

- Les grandes lignes de notre histoire
- Nos territoires d'implantation

INTRODUCTION /

QU'EST-CE QU'UN PROJET ASSOCIATIF ?

S'inscrivant dans la lignée de notre fondatrice Suzanne Fouché, le Projet associatif de LADAPT, parole politique et programmatique de l'association, a pour objectif de définir le cap pour les sept ans à venir. Socle de notre engagement, il imagine et construit le futur en tenant compte de l'environnement dans lequel évolue l'association. Cadre de référence, il s'inscrit dans notre histoire, rappelle notre raison d'être, les valeurs qui nous portent et présente les missions que nous nous donnons. Tous les engagements de l'association découlent du Projet associatif qui leur apporte sens et cohésion.

DE SA CONCEPTION À SON ÉCRITURE : LA PARTICIPATION DE TOUS LES ACTEURS

Ce Projet associatif a été élaboré à partir d'une première phase de travail constituée de rencontres organisées avec toutes les parties prenantes de l'association : personnes accompagnées et soignées, professionnels, administrateurs, bénévoles, adhérents, partenaires extérieurs. Parce qu'elles partagent les valeurs de LADAPT, parce que la place de la personne vivant avec un handicap les interpelle, parce qu'elles souhaitent faire bouger les lignes et développer une société plus juste, inclusive et participative, toutes se sont largement mobilisées pour réfléchir aux orientations de LADAPT.

Ainsi, plus de 170 personnes soignées et accompagnées, souvent membres des Conseils de Vie Sociale (CVS), ont contribué tout particulièrement à la démarche de construction de ce Projet.

Également, 750 professionnels ont pris la parole dans les 62 ateliers qui leur étaient réservés, élargissant la réflexion aux nécessaires évolutions de leurs pratiques professionnelles.

De leurs côtés, les administrateurs, les bénévoles et les adhérents ont exprimé leurs souhaits en ce qui concerne l'avenir de LADAPT à travers entretiens et questionnaires.

Ces mois de débats ont reflété la démocratie de notre association.

Que tous les contributeurs en soient ici remerciés.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Progressivement, la société française devient plus inclusive et participative pour les personnes vivant avec un handicap. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a profondément modifié la perception du handicap dans la société et les réponses à l'égard des personnes handicapées. Ambitieuse, cette loi est confrontée toutefois à une mise en œuvre incomplète.

Les obstacles sont de tous types : réglementaires, administratifs, financiers, humains, sociétaux, sans oublier



l'insuffisance d'efficience politique aux différents niveaux de décision, nationaux et locaux. De nombreux progrès sont encore à réaliser dans tous les domaines : accessibilité, égalité des chances, accès aux soins, scolarisation, éducation, formation, emploi, habitat, pour n'en citer que quelques-uns.

Au niveau international, l'Organisation des Nations Unies (ONU) demande aux États qui ont ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) – ce qui est le cas de la France – de reconnaître « à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et [de prendre] des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société... » [art. 19].

De leurs côtés, les politiques européennes font preuve d'ambition et fixent dans leur stratégie 2021-2030 un ensemble d'actions et d'initiatives pour que les personnes handicapées ne soient plus victimes de discrimination et qu'elles puissent décider en toute autonomie où, comment et avec qui vivre.

NOS CONVICTIONS

Notre devise l'exprime avec force : « Vivre ensemble, tous différents, tous égaux. » Chaque citoyen est l'égal de l'autre ; pour progresser, cette égalité nécessite la

poursuite inlassable et convaincue de la construction d'une société plus juste, inclusive et participative.

LADAPT se mobilise par tous ses professionnels et ses bénévoles pour servir efficacement cette égalité des droits et des chances, la participation et la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap : en leur donnant la parole et les moyens d'être acteurs de leur propre vie, en développant l'accès aux soins pluridisciplinaires de rééducation et de réadaptation, en soutenant l'accès aux dispositifs de compensation, en développant une très large palette d'offres médico-sociales pour tous les besoins de la vie, en contribuant avec une vigilance active au plaidoyer sociétal.

Dans la lignée du Projet associatif précédent, LADAPT confirme et renforce son attention donnée au pouvoir d'agir qui concrétise l'autodétermination.

Nous souhaitons confier aux personnes accompagnées une place encore plus importante dans notre organisation et nos instances et enrichir ainsi la réponse à leurs attentes à travers nos modes de décision et d'action. Ce défi constitue un engagement pour notre association.

Toutes les orientations du Projet associatif sont déclinées en actions concrètes à travers le Plan stratégique qui permet à chacun de se projeter dans des objectifs opérationnels.



p. 8 Qui sommes-nous ?
p. 9 Nos forces vives

LADAPT?

DÉFINIR
LADAPT /

1.1/ QUI SOMMES- NOUS ?

Créée en 1929 par Suzanne Fouché pour redonner aux anciens malades comme elle de la dignité par le travail, LADAPT est une association militante reconnue d'utilité publique.



LA RAISON D'ÊTRE DE LADAPT

La raison d'être de LADAPT est d'agir avec les personnes soignées et accompagnées en visant le plein épanouissement, le pouvoir d'agir, l'accomplissement personnel et la participation au sein d'une société juste et solidaire.

LES VALEURS DE LADAPT

Solidarité

La solidarité se définit comme une réciprocité d'assistance ou de collaboration entre les forces vives de l'association.

Bienveillance

La bienveillance se traduit par l'écoute, le prendre soin et le respect mutuel.

Citoyenneté

La citoyenneté regroupe les droits et devoirs du citoyen et se traduit par sa participation pleine et entière aux décisions relatives à la vie en société.

Engagement

L'engagement invite chacun à participer au Projet associatif et à la déclinaison de ses objectifs opérationnels.

LADAPT : TROIS AXES DE RAYONNEMENT



De nos jours, LADAPT est structurée autour de trois axes : des prestations professionnelles, des accompagnements bénévoles et la défense de son plaidoyer.

Le savoir-faire des professionnels de LADAPT allié à l'engagement des bénévoles constitue la première force d'action directe auprès des personnes soignées et accompagnées, en cohérence avec la promotion et la défense d'un plaidoyer ambitieux.

LES TROIS AXES DE LADAPT

● Le savoir-faire des professionnels

→ un **secteur médico-social** comprenant une centaine d'établissements, de services et de dispositifs d'accompagnement à l'éducation, la vie personnelle autonome en milieu ordinaire, la formation, l'insertion socio-professionnelle ou la vie quotidienne et sociale en institution ;

→ un **secteur sanitaire** constitué de services de soins médicaux et de réadaptation (SMR), pour enfants ou pour adultes, pouvant intervenir également à domicile ;

→ **des activités sous gestion propre**, offres de services, de conseils, de formations tournées vers des partenaires ou des clients privés et publics.

● **Un plaidoyer ambitieux**
Une action militante à travers la participation au plaidoyer national au sujet du handicap, l'organisation d'événements nationaux comme la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

● L'engagement des bénévoles

Un bénévolat d'accompagnement individuel et de sensibilisation sociétale au handicap.

1.2/ NOS FORCES VIVES

LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

LADAPT accueille, soigne et accompagne toutes les personnes vivant avec un handicap et à tous les âges de la vie.

Que ce soit dans le secteur médico-social, à travers le projet personnalisé, ou dans le secteur sanitaire, à travers le projet de soin, c'est la personne qui est le premier auteur et le premier acteur de l'accompagnement que lui propose LADAPT.

LES PROFESSIONNELS

Avec ses 70 métiers, spécialistes du soin et de l'accompagnement ou fonctions-support, LADAPT s'appuie sur une très grande diversité de compétences disponibles au sein de ses 116 établissements et services médico-sociaux et hospitaliers. Ainsi riche de ses 3 500 professionnels, LADAPT accompagne chaque année 20 000 personnes dans tous les domaines de la vie quotidienne, qu'il s'agisse du soin, de la rééducation, de la réadaptation, de la réinsertion, de la scolarité, de la formation, de l'emploi, de l'habitat, de la vie domestique et sociale.

La qualité de cet accompagnement, son expertise autant que ses capacités d'innovation, font de ces métiers de l'humain la fierté de notre association et un élément essentiel de sa reconnaissance.

Créative et pragmatique, LADAPT vise l'excellence dans la qualité des soins et des services qu'elle propose.

LES BÉNÉVOLES

Le bénévolat occupe une place spécifique à LADAPT. Le réseau des bénévoles est composé de personnes engagées qui offrent un véritable soutien humain et citoyen aux personnes accompagnées. Il se consacre essentiellement au parrainage vers l'emploi, à la lutte contre les préjugés et à la sensibilisation des jeunes au handicap.

Les bénévoles sont parties prenantes dans les actions menées par LADAPT, en complémentarité des activités sanitaires et médico-sociales dispensées par les professionnels.

LES ADHÉRENTS

Par leur soutien, leur adhésion aux valeurs et aux actions de LADAPT, les adhérents permettent à l'association d'être représentative. Par leurs votes à l'Assemblée générale annuelle, les adhérents contribuent à la vitalité de notre démocratie associative.



p. 12	La parole des personnes
p. 13	Nos réponses



PARTIR DE LA PAROLE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES /

Le Projet associatif a été construit
avec les personnes soignées ou accompagnées
pour répondre à leurs attentes. Leur parole a tenu
une place essentielle dès le démarrage de ces travaux.

« AVOIR LE CHOIX »

- Pouvoir choisir son lieu et son mode de vie, avec les ressources adaptées, disposer d'un choix large de plusieurs options, et modifier son choix quand on le souhaite.
- Pouvoir choisir ses activités en fonction de ses appétences.
- Pouvoir choisir sa formation professionnelle.
- Pouvoir choisir les personnes que l'on souhaite côtoyer.
- Pouvoir choisir les petites choses de la vie quotidienne.
- ...

2.1/ LA PAROLE DES PERSONNES

Ce qui a été exprimé au cours des ateliers peut être structuré en trois thèmes.

« DÉCIDER »

- Être reconnu en capacité de prendre des décisions.
- Pouvoir exprimer ses souhaits et être entendu.
- Pouvoir faire des expériences, des essais.
- Avoir le droit à l'erreur.
- Pouvoir se réorienter.
- ...

« AGIR »

- Être considéré sous l'angle de ses capacités.
- Dépasser les barrières générant les inaccessibilités (au sens large du terme).
- Se déplacer de manière autonome.
- Travailler.
- Apporter son expertise dans la vie de la cité et/ou celle de l'établissement.
- Accéder à une vie sociale, culturelle, sportive, affective, sexuelle, ...
- ...

2.2/ NOS RÉPONSES

DÉFENDRE LA CITOYENNETÉ

Depuis plus de quarante ans, au niveau international, européen ou encore national, un corpus de lois, textes, chartes, conventions, vient rappeler le droit des personnes en situation de handicap à une citoyenneté pleine et entière. LADAPT mobilise toutes ses forces avec conviction au service de ces objectifs sur lesquels on ne peut transiger.

RENDRE LES DROITS EFFECTIFS

Le Projet associatif de LADAPT pose en première intention l'approche par les droits.

Toutefois, malgré les progrès réalisés en la matière, les écarts entre le déclaratif des droits et libertés et leur traduction effective dans le quotidien des personnes demeurent considérables.

Cette intention et ce constat nous amènent résolument à :

- considérer la personne comme sujet de droit et non « objet » de soin ou d'accompagnement ;
- soutenir les personnes dans la mise en œuvre de leurs droits chaque fois que l'effectivité de ces droits est compromise ;
- affirmer que partout et pour quiconque, le droit à s'exprimer, à communiquer, à s'autodéterminer est premier ;
- garantir le choix de la scolarité, de la formation, de l'activité professionnelle, de toutes les composantes de la vie privée et sociale.

GARANTIR L'AUTODÉTERMINATION : « RIEN (POUR NOUS) SANS NOUS »

L'écoute des souhaits des personnes est le préalable à toutes nos offres de soins, d'accompagnement et de services. Chacun doit avoir la capacité d'agir et de décider en disposant de toutes les informations nécessaires.

L'autodétermination est donc un droit mais aussi un principe d'action :

- la personne accompagnée a le pouvoir de décision et d'action sur son projet de vie ;
- la personne est considérée comme une interlocutrice à part entière, avec le recours à toute la compensation possible à ses éventuelles difficultés d'expression ;
- la personne connaît clairement les prestations proposées, est informée de ses droits, peut exprimer une préférence, refuser un accompagnement et a le droit à l'erreur ; cette démarche est d'ailleurs finalisée en sanitaire dans le projet de soin et en médico-social dans le projet personnalisé ;
- la personne s'autodétermine dans tous les détails du quotidien.

**« Rien (pour nous)
sans nous »**

Les personnes vivant avec un handicap participent au débat public, ont leur mot à dire sur tous les sujets de la vie en société et, *a fortiori*, sont expertes sur les sujets liés à leur handicap.

VALORISER UN LEVIER D'ACTION : L'EXPERTISE D'USAGE

“

Il faut prendre conscience de l'apport d'autrui, d'autant plus riche que la différence avec soi-même est plus grande.

”

Albert Jacquard

Cette citation d'Albert Jacquard résonne avec cette nécessaire reconnaissance de l'expertise des personnes handicapées, de leur savoir expérientiel irremplaçable.

Nous reconnaissons et soutenons :

- la pair-aidance, comme une démarche de valorisation de l'expérience et de compagnonnage, s'inscrivant dans le projet EPoP^[1] qui inclut notamment la formation des pair-aidants ;
- l'expertise d'usage comme un principe établi et une richesse supplémentaire dans l'accompagnement ;
- l'éducation thérapeutique, afin de permettre aux personnes de gérer en meilleure autonomie leur maladie chronique ou leurs facteurs médicaux de handicap ;
- la participation des personnes aux instances de gouvernance des établissements et services ;
- l'implication des personnes, pensée dès le départ, à la conception et à l'élaboration de tous les projets d'un établissement, d'un service, d'un groupe de travail ;
- le portage de projets par les personnes elles-mêmes ;
- la reconnaissance des aidants comme facilitateurs de l'expression de la demande de la personne.

[1] EPoP : "Empowerment and participation of persons with disabilities" vise à généraliser le recours aux pairs accompagnants, en milieu ordinaire ou protégé, pour renforcer l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.



- p. 16 Promouvoir une société plus juste, inclusive et participative
- p. 18 Encourager l'évolution de nos pratiques professionnelles
- p. 19 Accroître nos services aux personnes
- p. 23 Mobiliser nos bénévoles



AGIR DEMAIN /

3.1/ PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, INCLUSIVE ET PARTICIPATIVE

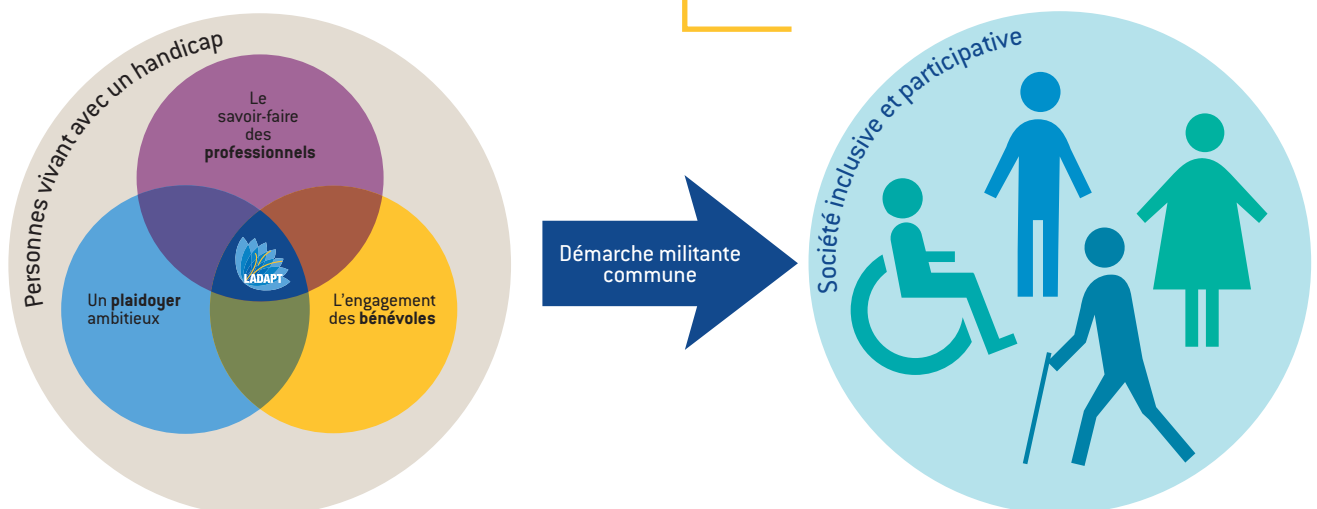
Une société inclusive nécessite la participation active et constante de tous. Elle a pour ambition d'accueillir sans distinction, en tenant compte des particularités individuelles. Elle suppose l'équité de traitement, la considération des besoins de chaque personne, l'accès à la compensation nécessaire.

Chaque étape d'une vie, chaque axe de développement personnel et chaque modalité de participation sociale sont concernés : chacun doit avoir la possibilité du libre et vrai choix de son projet de vie : école, lieu de vie, formation professionnelle, études supérieures, vie familiale, emploi, soin, loisirs, sports, culture, voyages, ...



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Porter notre parole, affirmer et défendre ces convictions auprès des acteurs politiques, institutionnels, associatifs.
- Développer nos actions de sensibilisation au handicap et renforcer nos liens avec les acteurs socio-économiques.
- Valoriser nos initiatives, nos innovations et autres expérimentations favorisant le vivre ensemble.
- Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion socio-professionnelle des personnes handicapées au niveau européen.



Librement inspiré de Denis Piveteau, ce schéma invite à considérer que la transformation inclusive et participative de la société passe par la mobilisation conjointe des personnes vivant avec un handicap et des acteurs engagés, au premier rang desquels on compte LADAPT à travers ses trois axes : **le plaidoyer, les activités professionnelles et le bénévolat.**

A blue-tinted photograph of two men working on a motorcycle engine. The man in the foreground has a beard and glasses, wearing a light-colored t-shirt and a harness. The man behind him is bald and wearing glasses and a dark shirt. They are both looking down at the engine. The background shows a workshop setting with a ceiling light.

Sans participation
des personnes
à la vie de la cité,
il n'y a pas de
véritable inclusion.

3.2/ ENCOURAGER L'ÉVOLUTION DE NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

LADAPT s'engage pour que chacun de ses 3 500 professionnels exerce son métier dans les meilleures conditions possibles.



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Favoriser la qualité de vie au travail et la convivialité au quotidien.
- Renforcer l'autonomie des professionnels, soutenir la prise d'initiative.
- Soutenir et diversifier les formations, accompagner les parcours professionnels.
- S'ouvrir à de nouveaux métiers (coordination, pratiques avancées, assistance au projet et parcours de vie, ...).
- Reconnaître et accompagner la contribution de chacun dans l'innovation, la recherche, l'expérimentation et la prise de risque.
- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.

FAVORISER L'ÉVOLUTION DES POSTURES PROFESSIONNELLES

LADAPT entend favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, ce qui conduit à des transformations de l'exercice professionnel.

La relation d'accompagnement évolue, se déplace, se transforme. La valorisation des rôles sociaux et des compétences de la personne nécessite de positionner le professionnel en tant que soutien que la personne sollicite lorsqu'elle en ressent le besoin.



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Les professionnels facilitent et accompagnent l'expression des attentes, des choix et des préférences de la personne et sont garants de leur primauté.
- Dans ce cadre, les professionnels adaptent naturellement autant que de besoin leurs modalités de communication avec la personne afin de tenir compte de ses éventuelles spécificités cognitives et relationnelles.
- Les professionnels prennent en compte et encouragent les potentiels, les capacités propres de la personne à apprendre, à s'adapter, à développer son pouvoir d'agir, à progresser en autonomie.
- Les professionnels accompagnent le projet personnel et reconnaissent le droit à la prise de risque et à l'erreur.

3.3/ ACCROÎTRE NOS SERVICES AUX PERSONNES

DE NOUVEAUX PUBLICS À CONSIDÉRER

LADAPT souhaite élargir son attention et ses services en direction de trois grandes populations supplémentaires, jusqu'ici moins présentes dans ses engagements : les personnes handicapées vieillissantes, les personnes les plus lourdement handicapées, et les aidants.

> Les personnes handicapées vieillissantes

Comme pour la population générale, l'espérance de vie des personnes handicapées croît. Mais il arrive que les effets du vieillissement soient plus précoces chez elles. Toutes les familles de handicaps peuvent être concernées par ces effets délétères plus ou moins précoces de l'avancée en âge.



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Recueillir la parole des personnes vivant avec un handicap et soutenir leur expression sur la perception de leur situation et leur souhait d'évolution de leur projet de vie.
- Prévenir les effets du vieillissement en privilégiant une approche fonctionnelle et en mettant en place un accompagnement personnalisé et évolutif.
- Former les professionnels à la thématique du vieillissement.
- Penser d'autres formes d'hébergement.
- Concevoir d'autres formes innovantes d'offre médico-sociale et/ou faire évoluer les réponses en place pour correspondre aux besoins évolutifs liés à l'avancée en âge.
- Coopérer avec les professionnels et associations du monde de la gérontologie.



> Les personnes les plus lourdement handicapées

Pour de nombreuses personnes, concernées par un handicap très grave, qu'il soit de naissance (polyhandicap), acquis (état de conscience altérée, état pauci-relationnel, *locked-in-syndrome*) ou évolutif dans le cadre d'une maladie très invalidante inexorable (sclérose latérale amyotrophique ou maladie de Charcot, chorée de Huntington, dégénérescences spino-cérébelleuses, ataxie de Friedreich, atrophies multisystématisées, myopathies, ...), l'épanouissement personnel et social ne passe pas par une insertion professionnelle mais par d'autres expressions personnelles ou participations sociales. C'est aussi la mission de LADAPT d'accompagner ces personnes dans la lutte pluridisciplinaire contre le handicap vécu dans le quotidien, vers leur autoréalisation et leur investissement dans la vie, ainsi que d'accompagner leurs proches. Si, du fait de son histoire, LADAPT n'a pas été plus notablement tournée vers ces personnes, nous voulons dorénavant être attentifs à accroître nos offres à leur égard.



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Enrichir et valoriser les potentialités personnelles en fonction des souhaits de la personne et avec les compensations (évolutives) nécessaires.
- Porter notamment une grande attention aux possibilités de communication, d'expression de l'autodétermination et aux appétences sociales.
- Parallèlement à l'enrichissement de notre offre médico-sociale institutionnelle, poursuivre notre engagement innovant sur les alternatives à l'hébergement en établissement.
- Mettre en place un accompagnement global interdisciplinaire coordonné et cohérent, croisant les compétences de la personne, des professionnels et mobilisant l'expertise de la famille, prolongé et évolutif autant que de besoin.
- Apporter une attention spécifique aux grandes transitions de la vie.



> Les aidants

Entre 8 et 11 millions de personnes aident de façon régulière un proche malade et/ou handicapé à domicile. Aux côtés des professionnels du soin et du médico-social, ces proches aidants sont en première ligne de l'accompagnement. Leur engagement peut être source d'épuisement et de lourde charge mentale. Leurs besoins, divers et complexes, sont à prendre en compte avec attention et détermination.



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Reconnaître l'expertise des aidants et, en accord avec la personne accompagnée, les associer aux décisions la concernant.
- Les informer, les former ainsi que les soutenir et les relayer par un accompagnement direct et personnalisé.
- Les considérer comme des co-intervenants et répondre à leurs besoins spécifiques de façon innovante.

PROMOUVOIR DES SERVICES ADAPTÉS À CHACUN : QUELQUES ILLUSTRATIONS

LADAPT développe ses offres dans tous les domaines de la vie de la personne soignée ou accompagnée.

À titre d'illustration non exhaustive, nous mettons seulement en avant dans ce document synthétique quatre dimensions particulières de la vie (la santé, l'éducation, l'emploi, l'habitat), de façon à décrire certains de nos engagements futurs.

> L'accès à la santé, au bien-être et à l'épanouissement personnel

Quelques constats et notions préalables

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), dès 1946, définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé est prise en compte dans la globalité de la vie humaine. Elle est associée à la notion de bien-être. Pouvoir se réaliser et satisfaire ses aspirations existentielles en est donc une pleine composante. À ce titre, on peut dire que tous les acteurs du sanitaire et du médico-social sont acteurs de santé.

Même si la santé est un droit fondamental, de nombreuses personnes en situation de handicap sont confrontées à des problématiques d'accès aux soins, préventifs, curatifs, de réadaptation ou palliatifs, notamment en raison du manque d'accessibilité des lieux de soins, des équipements médicaux et des services, et aussi d'un défaut d'acculturation spécifique des praticiens au handicap, ce qui est un sujet majeur.

À titre d'exemple, pour faciliter les échanges entre professionnels de santé et patients, le déploiement d'outils adaptés tels que le FALC (facile à lire ou à comprendre), les fiches SantéBD et Handconnect, la CAA (communication améliorée et alternative) ou l'interprétation en langue des signes n'est pas encore suffisamment mis en œuvre. Dans cet objectif, il faut aussi défendre la place et le rôle de l'aidant en soutien de la relation patient/soignant.

Si nous reconnaissons que l'incitation à une généralisation des consultations hospitalières spécifiques pour personnes handicapées (type Handiconsult) va dans le bon sens (encore qu'il vaudrait mieux pouvoir assurer un accès à tous les types de soins hospitaliers sans sortir du droit commun), il est clair que l'amélioration de l'accès aux soins demeure un objectif prégnant. Or, le contexte est évolutif à plusieurs égards :

→ épidémiologique : accroissement de l'espérance de vie, progression des maladies chroniques, ...

→ bio-technologique : recours au numérique (notamment sur les plateaux de rééducation), neurosciences, nanotechnologies, intelligence artificielle, ...

→ relationnel patient - soignant : évolution des postures respectives (à commencer par les modalités de prise de rendez-vous...), éducation thérapeutique, ...

→ organisationnel : inscription dans des partenariats, filières et parcours ;

→ éconómico-administratif : transformation des modèles de financement des services sanitaires de SMR (ex SSR, établissement de soins médicaux et de réadaptation) et des services médico-sociaux, ...



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

À côté de son engagement actif dans le plaidoyer national général de l'accès aux soins des personnes handicapées, LADAPT est amenée à repenser ou conforter sa propre offre de soin, dans son secteur sanitaire SMR enfants et adultes certes, mais aussi dans ses offres médico-sociales, en faisant évoluer :

- ses modes d'intervention : développement de la prévention, optimisation continue des programmes interdisciplinaires de rééducation analytique, de réadaptation fonctionnelle, de réinsertion situationnelle, coopération hôpital-ville et accompagnement de la reprise du cours de la vie après SMR, accélération du virage ambulatoire, domiciliaire et numérique, télémedecine, développement des alternatives à l'hospitalisation complète, accompagnement continu à la santé réalisé dans le cadre de ses structures médico-sociales ;
- ses organisations internes : évolution de ses plateaux techniques et optimisation de la diversité des compétences ;
- ses modes de collaboration avec les partenaires d'amont et d'aval ou collatéraux (filières et parcours de soins, équipes mobiles de réadaptation au domicile, relation avec les acteurs de ville et le secteur médico-social, accompagnement à la santé des personnes accompagnées dans son secteur médico-social).



> L'accès à l'éducation et à la formation

Le constat : des scolarités ou des formations entravées

Se socialiser, apprendre et se former pour participer à la société et trouver sa place de citoyen constituent un parcours encore trop souvent semé d'obstacles et une atteinte aux droits élémentaires.



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Offrir un large éventail de possibilités de parcours scolaires accompagnés et adaptés en mettant en place un continuum allant du tout institutionnel au tout inclusif.
- Sensibiliser les acteurs de l'Éducation nationale et du périscolaire à la question du handicap ; coopérer avec eux directement dans le milieu ordinaire.
- Transformer les ESPD (établissements et services de préorientation) et les ESRP (établissements et services de réadaptation professionnelle) pour continuer d'élargir la palette des modalités possibles quant aux parcours personnalisés de formation et de soutien à visée d'insertion professionnelle.
- Sensibiliser les organismes de formation de droit commun et les CFA (centres de formation pour apprentis) à l'accès aux personnes en situation de handicap ; coopérer directement avec eux.
- Soutenir le développement de l'apprentissage accompagné et contribuer à conforter le parcours de formation des jeunes handicapés dans les études supérieures, en lien direct avec les missions handicap des universités et les associations dédiées.

> L'accès à l'emploi

Cœur de métier historique de LADAPT, l'insertion professionnelle continue à constituer une mission essentielle de l'association à travers ses établissements, services et dispositifs.

Le constat : une réalité de l'emploi contrastée

Le processus de glissement du milieu spécialisé vers le droit commun et le milieu ordinaire de travail s'accélère.

LADAPT s'inscrit clairement dans cette dynamique plus inclusive. Cependant, nous constatons que si les chiffres du chômage en France varient d'une année sur l'autre, une constante demeure : les personnes en situation de handicap qui souhaitent s'épanouir par une insertion professionnelle sont deux fois plus souvent au chômage que la moyenne de la population, et y restent beaucoup plus longtemps.



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Instaurer une dynamique de parcours professionnel promotionnelle et valorisante tant dans les ESAT (établissements et services d'accompagnement par le travail) qu'à travers l'accompagnement en milieu ordinaire.
- Enrichir la palette des offres de travail protégé (dans les murs et hors les murs).
- Sensibiliser, accompagner, former le monde de l'entreprise privée, le secteur associatif et la Fonction publique à l'accueil de salariés en situation de handicap.
- Valoriser, développer et médiatiser nos plateformes « emploi accompagné ».
- Promouvoir et développer l'apprentissage accompagné.
- Préserver et promouvoir le modèle de nos ESAT modernisés ; en faire, à l'instar de nos ESAT hors les murs, des passerelles vers le monde de l'entreprise, sans ignorer toutefois que ce passage n'est pas systématique car non envisageable pour tous.
- Participer aux travaux concernant le statut des travailleurs en ESAT.

> L'accès à l'habitat, à un chez-soi

Le constat : du logement à l'habitat

Le droit au logement est inscrit dans la Constitution française (art. 23) et de nombreux acteurs associatifs en sont devenus des experts actifs. Si LADAPT salue ce combat légitime, c'est du côté de l'habitat que se porte son attention. En effet, entre se loger et habiter, il apparaît une différence d'appropriation, non pas dans la possession du lieu mais dans la relation établie avec ce lieu. Habiter est de l'ordre du sentiment, du ressenti d'un chez-soi.



LES ENGAGEMENTS DE LADAPT

- Considérer chaque personne résidant en établissement comme un locataire dans son domicile propre.
- Offrir la possibilité d'un choix résidentiel pour toute personne, et garantir le droit au retour en établissement si besoin.
- Développer l'habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.
- Déployer et généraliser la formation PéVA® (pédagogie pour la vie autonome) pour soutenir chaque personne dans son aspiration à l'autonomie résidentielle.
- Poursuivre le développement des SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) et des SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) pour accompagner la vie en milieu ordinaire.

3.4/ MOBILISER NOS BÉNÉVOLES

Présent sur tout le territoire depuis plus de 20 ans, le réseau des bénévoles de LADAPT concourt au rayonnement de l'association et au service qu'elle peut rendre en apportant un soutien aux personnes, en nouant des partenariats avec des acteurs institutionnels ou privés et en relayant notre plaidoyer pour l'avènement d'une société plus juste, inclusive et participative.

INVENTER DE NOUVELLES FORMES DE BÉNÉVOLAT

Toutes les enquêtes actuelles relatives au bénévolat montrent que depuis plusieurs années, mais plus particulièrement depuis la crise sanitaire, le nombre de nouveaux bénévoles qui s'engagent diminue. Toutes les générations sont concernées. Pour les plus âgées, il peut s'agir d'un retrait du bénévolat ; pour les plus jeunes, on note une préférence pour le bénévolat direct et informel moins en lien avec les réseaux déjà constitués.

On observe aussi un bénévolat d'impulsion, parfois « volatil », pas forcément construit sur la durée, mais plutôt autour d'une mission, d'une cause qui aura su enthousiasmer et donner envie de s'y associer et d'y consacrer du temps et de l'énergie.

Dans ces conditions, le bénévolat doit trouver une nouvelle dynamique et s'adapter. En s'appuyant sur la diversité des missions qu'elle propose, LADAPT peut attirer de nouvelles personnes, de nouvelles compétences et enrichir ainsi son réseau.

Par ailleurs, pour renforcer l'engagement des bénévoles, LADAPT doit multiplier les modules de formation qui leur sont destinés : sensibilisation au handicap, formations spécialisées en fonction des missions confiées, ...

Les bénévoles ont également besoin d'être accompagnés et soutenus dans leurs missions : LADAPT veut y prêter la plus grande attention.

Une autre piste à développer est d'enrichir les différentes formes de bénévolat en favorisant parallèlement le mécénat de compétences.

PROPOSER DE NOUVELLES MISSIONS

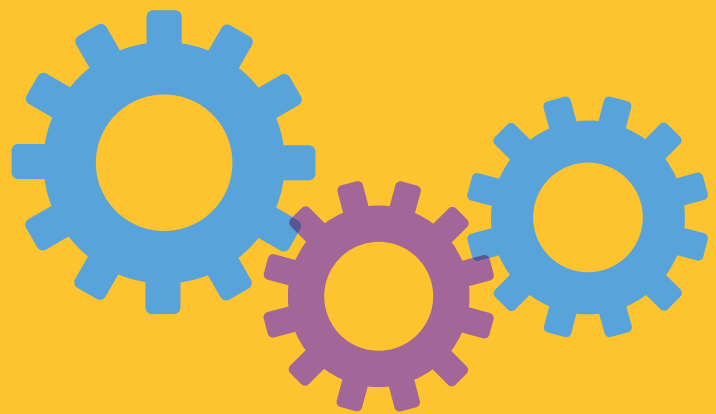
Historiquement et jusqu'à ce jour, le réseau des bénévoles de LADAPT mène deux types de mission : d'une part, accompagner des personnes handicapées vers et dans l'emploi ; d'autre part, effectuer des sessions de sensibilisation au handicap, particulièrement dans les écoles. LADAPT souhaite élargir le champ d'action de son bénévolat en proposant aussi des pratiques nouvelles :

- accompagner la vie quotidienne et sociale de personnes qui, du fait de la nature de leur handicap, ne sont pas dans une perspective d'insertion professionnelle ;
- promouvoir et accompagner l'accessibilité dans les loisirs, les pratiques culturelles ou sportives ;
- participer aux actions de proximité dans le cadre des événements proposés par les établissements de LADAPT ;
- soutenir les actions d'amélioration de la qualité de vie des personnes soignées et accompagnées dans les établissements de LADAPT (activités culturelles ou artistiques, ateliers de lecture, séances ludiques, temps d'échanges, ...).



p. 26 Dans notre
fonctionnement interne

p. 27 Dans notre
fonctionnement externe



DÉCLINER NOS PRINCIPES D'ACTION /

4.1/ DANS NOTRE FONCTIONNEMENT INTERNE

VALORISER LE SAVOIR EXPÉRIENTIEL DES PERSONNES ET LE MOBILISER DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA PAIR-AIDANCE

Valoriser le savoir expérientiel des personnes et le mobiliser à travers le déploiement de la pair-aidance et le recours à l'expertise d'usage (projet e-pop, diplôme universitaire usager-expert, diplôme universitaire pair-aidance, certificat universitaire patient-expert, etc.).

VALORISER LES PROFESSIONNELS DE LADAPT DANS LEURS PRATIQUES ET NOUS DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

En s'appuyant sur son organisation et notamment sur ses fonctions-support, LADAPT entend améliorer sans cesse la qualité du service assuré à ses acteurs de terrain en déployant les outils nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés (efficacité des outils informatiques et maintenance des équipements techniques par exemple).

Dans la même optique, les négociations budgétaires menées par les équipes de direction avec les autorités de contrôle et de tarification sont guidées par un esprit de responsabilité, d'ambition et de conviction. Il s'agit là de faire reconnaître

nos besoins, et donc *in fine* ceux des personnes que LADAPT accueille, afin d'obtenir les ressources permettant de répondre à leurs attentes et aspirations.

À côté de cette gestion placée sous le contrôle des pouvoirs publics, les dispositifs sous gestion propre de LADAPT constituent une opportunité de servir la cause qui nous mobilise, de développer des actions innovantes, de nous ouvrir à des marchés, et de nous doter de produits financiers mobilisables pour monter de nouveaux projets au service de nos ambitions.

GÉNÉRALISER L'ÉTHIQUE DANS NOS PRATIQUES



*Une vie bonne avec et pour
autrui dans des institutions
justes.*



Paul Ricœur

Respect des droits, autodétermination, libertés individuelles, qu'en fait-on au regard des obligations de sécurité et du principe de précaution ? Accompagnement de la fin de vie, comment l'assurons-nous au mieux dans un contexte sociétal changeant ?

Les réponses, au-delà de leur traitement juridique, interpellent l'éthique professionnelle, qui a pour objet de répondre

à cette question : quelle est la "bonne" décision à prendre ? Quelle est la "bonne" direction à accompagner ? Comment faire pour faire bien ?

Au carrefour de vertus comme l'altruisme, la bienveillance, la volonté de justice, le courage et la sagesse, le recours à l'éthique apporte les éléments susceptibles d'éclairer les protagonistes dans la décision à prendre, notamment quant à la prise de risque nécessaire et acceptable, la mobilisation du droit à l'erreur. Le Projet associatif retient le recours à l'éthique dans les pratiques professionnelles et bénévoles de LADAPT.

EXPÉRIMENTER, INNOVER

La recherche constante de l'amélioration de l'offre et du service rendu suppose un esprit de remise en cause, d'autocritique et d'imagination.

Il nous faut améliorer les conditions et les mécanismes de partage et de diffusion de ces expérimentations, de ces innovations et de leurs résultats à travers toute LADAPT.

Notre dynamique d'innovation peut aller jusqu'à la participation à des démarches de recherche universitaire en médecine de rééducation, en sociologie, en anthropologie, en éthique, en économie sociale, voire en sciences politiques.

ENTREPRENDRE, AVANCER

Dans un contexte évolutif et de plus en plus complexe, LADAPT, proactive, attentive aux idées qui émergent, continue à modéliser les plus pertinentes d'entre elles dans l'objectif d'enrichir son offre.

Entreprendre, c'est passer des idées aux actes. Cette capacité d'entreprendre, cette créativité, cette innovation et cette prise de risque, LADAPT les impulse dans son développement, notamment dans l'évolution de ses établissements et services.

PROMOUVOIR LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LES MESURES D'IMPACT

LADAPT dispose d'expertises dans les métiers du médico-social et du sanitaire. LADAPT porte une démarche qualité volontariste dans tous ses établissements et services, au-delà de ses obligations réglementaires en la matière.

Sensible à l'efficacité de ses actions, LADAPT souhaite naturellement réaliser des mesures d'impact de ses activités et de ses innovations.

PRIVILÉGIER LE RECOURS AU DROIT COMMUN

LADAPT applique le principe de subsidiarité selon lequel, en accord avec la personne, la réponse consiste d'abord à recourir au droit commun avant d'envisager des réponses plus spécialisées.

Pour autant, la réponse devra toujours être mesurée en se référant à l'appréciation subjective de satisfaction exprimée par la personne.

DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le développement durable est un enjeu de société, qui se décline dans nos pratiques professionnelles concrètes : gouvernance associative, projets technico-architecturaux, ressources humaines, égalité femme-homme, transition écologique, économies d'énergie, politique d'achat et de consommation, mobilités, recours aux circuits courts, contribution au développement local.

Responsabilité sociale, responsabilité économique, responsabilité environnementale sont liées, au cœur de notre engagement politique et associatif.

4.2/ DANS NOTRE FONCTIONNEMENT EXTERNE

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT

Être vigilant aux appels à projet, appels à manifestation d'intérêt, appels d'offre, constitue autant d'opportunités de développement pour LADAPT qui peut ainsi :

- répondre à un besoin non couvert ;
- essayer ses expertises et ses valeurs ;
- s'ouvrir à d'autres publics et développer d'autres compétences et savoir-faire.

LADAPT doit également être attentive et répondre aux autres associations gestionnaires demandeuses quant aux propositions et possibilités de rapprochement, fusion, ou reprise, si les activités concernées s'inscrivent dans ses savoir-faire

reconnus ou dans ses nouvelles ouvertures souhaitées.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Dans de nombreuses situations, la réponse à plusieurs opérateurs ou la concertation interopérateurs constitue une stratégie efficace. Dans cet objectif, nous devons identifier et développer un réseau partenarial suffisamment conséquent pour percevoir les synergies possibles.

Nous souhaitons partager l'expertise de LADAPT à d'autres opérateurs y compris internationaux et ainsi nous ouvrir à de nouvelles pratiques professionnelles.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE... : DU PROJET ASSOCIATIF AU PLAN STRATÉGIQUE...

Après le Projet associatif, le Plan stratégique, outil de déclinaison concrète des axes du Projet associatif !

C'est par le Plan stratégique que le Projet associatif va devenir réalité. Une fois la stratégie définie, elle sera déclinée en objectifs opérationnels puis en fiches-action.

Un Plan stratégique s'inscrit dans une temporalité et une dynamique précises. Ce Projet associatif 2024–2030 s'appuiera sur deux Plans stratégiques. Le premier (2024–2027) contiendra également des indicateurs de suivi qui permettront de mesurer et d'évaluer régulièrement l'état d'avancement et l'efficacité des actions menées sur le terrain. C'est à partir de ces indications et des constats d'évolutions ou de corrections nécessaires que nous construirons le second Plan stratégique de ce Projet associatif.

Le Plan stratégique sera l'outil quotidien de travail. Il permettra aux professionnels de disposer d'une feuille de route, de mesurer l'état d'avancement des projets et des objectifs, d'anticiper les évolutions prévues ou apparaissant comme nécessaires, d'avancer collectivement vers LADAPT de demain.

CONCLUSION /

Basé sur notre histoire, notre raison d'être, nos forces vives, nos valeurs, la parole des personnes accompagnées, nos intentions et nos capacités d'innovation, ce Projet associatif nous fédère, personnes accompagnées, professionnels, bénévoles et adhérents.

Notre devise, « Vivre ensemble, tous différents, tous égaux », nous engage.

Tous différents, par nos singularités, nos parcours de vie, nos compétences, nos capacités, nos limites, mais convaincus que ces différences constituent la richesse de notre humanité.

Tous égaux, par principe humaniste et légal, en tant qu'individus, citoyens, acteurs et sujets de droit, quelles que soient nos différences, et vigilants chaque fois que cette égalité est insuffisamment établie ou menacée.

Vivre ensemble, en partageant le même rêve, le même idéal : celui d'une société juste et suffisamment sage et avancée pour être spontanément conviviale, inclusive et participative.

À nous, acteurs de LADAPT, d'être à l'écoute, attentifs, innovants, audacieux, pragmatiques, pour que cette devise, déjà à l'œuvre hier dans nos actions, se poursuive et se renforce demain.



Vivre ensemble,
tous différents,
tous égaux.

LES GRANDES LIGNES DE NOTRE HISTOIRE /

En 2029, demain ou presque, LADAPT aura 100 ans.

Retour sur quelques grandes étapes

→ **1929** : Suzanne Fouché (1901-1989), alitée de nombreux mois du fait d'une tuberculose osseuse, constate et s'indigne que les personnes longuement immobilisées comme elle ne peuvent se réinsérer. Elle fonde ainsi l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. L'objectif de l'association est alors de redonner leur dignité aux anciens malades grâce à une formation et à une activité professionnelle.

→ **1934** : LADAPT est reconnue d'utilité publique après avoir connu un fort développement (en raison notamment des besoins des nombreux invalides de la Première Guerre mondiale).

→ **1951** : LADAPT s'engage dans la voie sanitaire en ouvrant à Saint-Cloud, en région parisienne, le premier centre de rééducation fonctionnelle de l'association. D'autres structures sanitaires suivront, comme par exemple, en 1969, le centre pour personnes cérébro-lésées de Cénac en Gironde.

→ **1997** : la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées est lancée par LADAPT.

→ **1998** : LADAPT innove en ouvrant le premier centre d'aide par le travail (CAT) qui se pratique hors les murs, à Valence dans la Drôme.

→ **1998-1999** : pour répondre aux besoins exprimés par les familles et les personnes cérébro-lésées nécessitant un accompagnement dans la vie quotidienne et domestique et refusant de vivre en institution, LADAPT en Gironde s'associe avec l'AFTC (Association des familles de traumatisés crâniens) pour créer et expérimenter des habitats partagés rassemblant trois ou quatre personnes, les « Maisons des quatre ».

→ **2000** : pour renforcer ses capacités d'accompagnement, l'association crée sa propre organisation de bénévoles, le « Réseau des réussites ».

→ **2003** : LADAPT organise les États généraux de la citoyenneté des personnes handicapées, sur le thème de la non-discrimination.

→ **2008** : soucieux des attentes des enfants et des familles en matière d'inclusion scolaire, le centre d'éducation motrice de LADAPT installé à Louvroil (Nord) saisit l'opportunité d'intégrer les locaux du groupe scolaire Mespreuven-Éluard en 2008, puis du collège Vauban de Maubeuge.

→ **2010** : LADAPT Rhône Métropole de Lyon intègre l'ensemble des dispositifs emploi au sein d'un lieu unique facilitant le parcours des personnes accompagnées.

→ **2015** : la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées devient européenne (SEEPH).

→ **2016** : LADAPT s'enrichit de l'Institut du Mai et de sa pédagogie reconnue pour l'accès à l'autonomie des personnes handicapées (PéVA®, Pédagogie de la vie autonome).

→ **2018** : LADAPT s'engage dans le développement de l'emploi accompagné dans toute la France.

→ **2023** : LADAPT déploie l'apprentissage accompagné en régions à partir de l'expérience menée en Bretagne par GRAFIC (groupement régional pour la formation et l'insertion concertée) dès 1992 et reprise par LADAPT en 2014.

→ **2023** : dans la lignée des « Maisons des quatre », LADAPT Nouvelle-Aquitaine ouvre à Bordeaux un ensemble d'appartements labellisés « habitat inclusif ». Dans la même thématique de l'habitat partagé et inclusif, LADAPT inaugurera en 2025 à Saint-Lô, en Normandie, une résidence intergénérationnelle et solidaire composée de 35 logements.

Histoire à suivre ...



Nos territoires d'implantation

Au 30 juin 2023, LADAPT compte 116 établissements et services sanitaires ou médico-sociaux d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin.

- ✕ Établissement médico-social
- Établissement sanitaire
- Siège social



Vivre ensemble,
tous différents,
tous égaux.

